

# Avis sur le projet de l'Hôtel-Dieu

## Ayant pris connaissance

- des conclusions et recommandations de son groupe *ad hoc*,
- du projet médical conçu par le groupe hospitalier *Hôpitaux universitaires Paris-Centre* (GH HUPC),
- du projet financier esquissé par la direction économique et financière, des investissements et du patrimoine (DÉFIP),

## la commission médicale d'établissement (CME) de l' AP-HP:

1. prend acte du fait que l'Hôtel-Dieu doit conserver en partie (aile A) une vocation hospitalière et universitaire au sein du GH HUPC et de la Faculté de médecine Paris-Descartes,
2. juge que le projet médical du GH HUPC est une base compatible avec la qualité et sécurité des soins, et avec la bonne prise en charge des patients,
3. veut que des conditions optimales de fonctionnement continuent d'être garanties à l'École de chirurgie des hôpitaux de Paris,
4. demande que le projet financier (investissement et fonctionnement) soit assis sur des bases mieux assurées (cessions immobilières, travaux, activité),
5. sera de nouveau consultée sur le projet global, médical et financier, jusqu'à sa mise en œuvre et aussi souvent que nécessaire (mais au moins une fois par an).